



PRÉVENTION ET PROTECTION

Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc (ESA)  
c/o ASBL COM.ORG.INST.ST-LUC  
Boulevard de la Constitution 41

4020 LIEGE

LIEGE, le 20 janvier 2011

N° affilié : 91496/1

Messieurs,

Je vous remercie pour l'agréable accueil que vous m'avez réservé lors de la visite des lieux de travail du 16 novembre dernier.

Les conditions de travail sont bonnes même si des améliorations sont possibles. Certaines dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité restent à observer. Vous trouverez, dans mon rapport, quelques remarques et propositions d'amélioration à considérer pour la réalisation de votre plan global d'action.

Ventilation peu efficace dans CAO céramique, local retouche  
Section Photo : achat de sièges adaptés pour le travail sur écran pour les professeurs

Comme d'habitude votre personnel soumis à la surveillance de santé sera convoqué pour être examiné selon la périodicité retenue pour chacun à notre centre médical.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr VERHAEREN Michèle, médecin du travail.

michele.verhaeren@cesi.be



**CEntre de Services Interentreprises - Prévention et Protection au Travail a.s.b.l.**

Centre 5 A Cesi Liège  
Boulevard d'Avroy, 53  
4000 LIEGE

☎ 04/342.15.03  
☎ 04/343.97.56

E-mail : liege@cesi.be  
Internet : www.cesi.be  
BCE : 409 122 442



DÉPARTEMENT MÉDICAL

## **RAPPORT GENERAL D'INTERVENTION**

Art.29-A.R.27/03/98

**Entreprise** : Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc (ESA) c/o ASBL COM.ORG.INST.ST-LUC  
Boulevard de la Constitution 41  
4020 LIEGE N° affilié : 91496/1

**Type d'entreprise** : Enseignement supérieur organisé par les pouvoirs publics

**Personnes rencontrées** : Messieurs HUSQUET, président du P.O., PIRLOT, sous-directeur, MABILLE, conseiller en prévention, CAFAGANA, représentants du CPPT.

**Conseiller en prévention** : Docteur VERHAEREN Michèle, médecin du travail.

**Date de l'intervention** : 16 novembre 2010

**Description de l'intervention** : Visite des lieux de travail.

## **Avis-conclusion** :

### **1. Visite des Lieux de Travail :**

Je vous invite à faire figurer dans votre plan global de prévention les remarques et propositions d'amélioration formulées ci-après.

- **Hygiène générale :**

- **Hygiène**

- 2<sup>ème</sup> étage : en cours d'aménagement. Rénovation importante qui donnera des locaux agréables
- Bureau de la coordinatrice Erasmus et Communication et Affaires culturelles : aménagement récent du bureau qui est très agréable, bien éclairé et équipé d'un mobilier adéquat.

- **Facteurs d'ambiance :**

- **Eclairage** : naturel est recommandé de façon générale. Voir rubrique ergonomie du local informatique.
- **Qualité de l'air et pollution atmosphérique** :  
Présence d'une ventilation dans le local « retouche » de la section COA section céramique : elle est inefficace et devrait être améliorée.

- **Locaux sociaux :**
  - **Vestiaires et lavoirs :**  
Même situation que précédemment. Il est prévu d'aménager ces vestiaires et lavoirs dans la réserve de l'atelier des ouvriers de maintenance.  
Je vous conseille de **garder le réfectoire à la place actuelle** en raison de la présence de fenêtres et lumière naturelle et de placer les toilettes au niveau du sas d'entrée afin de garder un accès facile. Je placerais les 2 vestiaires côte à côte. A voir avec un architecte pour les côtés pratiques et techniques.
  - **Réfectoires :**
    - Cfr supra pour le personnel de maintenance.
    - Local CAO section céramique : le local de repos est aménagé.
- **Ergonomie et contraintes des postes de travail :**
  - **Postes de travail écran :**
    - Local informatique : situation identique : chaleur et manque d'air. Un nouveau local est en cours d'aménagement pour l'informaticien mais il n'est pas équipé de fenêtre (alors que cela est à préférer). La situation du service informatique n'est pas encore complètement claire depuis la fusion des écoles d'Architecture avec l'Université de Liège.
    - Section Photo : je vous conseille l'achat de sièges adaptés pour le travail sur écran lorsque les professeurs donnent leurs conseils sur les travaux des étudiants.
- **Equipements de protection :**
  - **Equipements de protection collective :**  
Revoir l'aspiration du local retouche en COA section céramique
  - **Equipements de protection individuels dont doivent disposer les travailleurs :** même situation.
- **Charge mentale et psychosociale :**
  - **Charge psychosociale :**  
Registre de violence et analyse du risque de charge psychosociale : situation identique
  - **Politique en matière d'alcool et drogues dans l'entreprise :** rappel. Pas de déclaration. Voir si le personnel enseignant est concerné et comment.
  - **Prévention du harcèlement moral et sexuel :**  
Vous disposez au sein de l'entreprise d'une personne de confiance pour les questions de harcèlement.
- **Agents chimiques :**
  - **Substances et produits utilisés :**
    - Section Photo: les produits argentiques ne sont plus utilisés sauf à titre documentaire.
    - Atelier gravure: Situation identique : boîte à l'aquatinte
    - Déchets et leur élimination: réflexion en cours mais il convient de trouver une solution. Voir avec la société SITA. Présence de containers près du local de maintenance.
    - Réserve des produits de la maintenance : vérifier les risques d'écoulement, d'explosion ou autres et d'altération des produits au gel ou lors d'exposition à la chaleur.
- **Sécurité générale :**
  - **Machines :** regroupement des machines suivant les fonctions des machines et peut-être des risques. Le responsable de l'atelier était absent. Formation assurée en début d'année. Les machines les plus dangereuses ne sont pas accessibles en l'absence du responsable.

- **Endroits de passage et escaliers : situation à toujours surveiller**

Les escaliers présentent un risque de chute bien que des réparations aient été opérées.

Suggestion : placement d'une rampe dans l'escalier d'accès aux locaux « photos » situés dans la cave.

• **Protection de la maternité:**

Pas de modifications : une femme enceinte ou allaitante sera écartée des solvants et du bruit supérieur à 85dBA.

## **2. Organisation des premiers secours :**

• **Boîtes de secours :**

Présentes en différents endroits : atelier « machines », différentes sections et au secrétariat.

Souhait de gants de plus petite taille pour les interventions : non vérifié.

Il n'y a pas de secouriste dans toutes les sections et donc le suivi et approvisionnement des boîtes n'est pas assuré partout. Il manquait des ciseaux dans les boîtes en COA céramique et en gravure.

• **Secouristes :** suivi.

• **Moyens de lutte contre l'incendie :** suivi.